



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 12 septembre 2022

### **A75 – Tunnel de Montjézieu - Commune de La Canourgue (48)**

#### **Travaux de maintenance**

**Du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2022**

La direction interdépartementale des routes Massif Central informe les usagers de travaux de maintenance du tunnel de Montjézieu de l'A75, sur le territoire de la commune de La Canourgue (48), du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2022.

La circulation sera réglementée de la manière suivante :

- **du lundi 19 au mardi 20 septembre 2022** : la circulation du sens 1 (Nord/Sud) sera basculée sur la voie rapide du sens 2 (Sud/Nord). Elle s'effectuera à double sens dans le tube Est du tunnel. Le tube Ouest du tunnel (sens 1), sera totalement fermé à la circulation ;
- **du mercredi 21 au vendredi 23 septembre 2022** : la circulation du sens 2 (Sud/Nord) sera basculée sur la voie rapide du sens 1 (Nord/Sud). Elle s'effectuera à double sens dans le tube Ouest du tunnel. Le tube Est du tunnel (sens 2), sera totalement fermé à la circulation.

La vitesse sera limitée à 50 km/h dans la zone de circulation à double sens ainsi que dans les zones de basculement de circulation d'une chaussée à l'autre.

### **Direction interdépartementale des Routes Massif Central**

Contact presse  
Bureau de la communication  
Tél. : 04.73.29.79.60  
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447  
60 avenue de l'Union soviétique  
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens opposé, si la largeur du convoi du convoi est supérieure à 4,20 m.



*Plan de situation des travaux de maintenance*

La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- [www.dir-mc.fr](http://www.dir-mc.fr)

- [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)